

## Interdictions de circuler, transport de marchandises Portugal

**Interdiction** pour les véhicules de plus de 3.5t utilisés dans le transport de marchandises dangereuses

**Période** tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés de 05h00 à 02h00 le lendemain

**Axe concerné** Pont du 25 avril (pont sur le Tage)

**Période** toute l'année (*aucune dérogation ne sera accordée*)

**Axe concerné** tunnels sur l'autoroute A23 :

- tunnel de Barracão, direction sud, sortie Guarda Sul (km 210.8)
- tunnel de Barracão, direction nord, sortie Benespera (km 201.2)
- tunnel de Ramela, direction sud, sortie Guarda Sul (km 210.8)
- tunnel de Ramela, direction nord, sortie Benespera (km 201.2)
- tunnels de Gardunha, direction sud, sortie Fundão Sul (km 158.1)
- tunnels de Gardunha, direction nord, sortie Castelo Novo (km 148.8)

*NB: sortie obligatoire signalée 1500m avant l'échangeur*

**Période** les vendredis, dimanches, jours fériés et veilles de jours fériés de 18h00 à 21h00

**Axes concernés**

EN6	Lisbonne - Cascais
EN10	Infantado - Vila Franca de Xira
EN14	Maia - Braga
EN15	Porto - Campo (A4)
EN105	Porto - Alfena (embranchement de l'IC24)
IC1	Coimbrões - Miramar
EN209	Porto - Gondomar
EN209 (ER)	Gondomar - Valongo
IC2 (EN1)	Alenquer - Carvalhos
EN13	Porto - Viana do Castelo
EN1	Carvalhos - Vila Nova de Gaia (Santo Ovidio)
EN101	Braga - Vila Verde
EN125 (ER)	Lagos - São João da Venda
IC4 (EN125)	São João da Venda - Faro
EN125	Faro - Olhão
EN125 (ER)	Olhão - intersection de Pinheira
EN222	Porto - barrage de Crestuma/Lever

**Période** les lundis de 07h00 à 10h00, sauf pendant les mois de juillet et août, sur les voies d'accès à Lisbonne et à Porto (dans le sens de l'entrée)

**Axes concernés**

A1	Alverca - Lisbonne
A2	Almada - Lisbonne
A5	intersection avec la CREL - Lisbonne
A8	Loures - Lisbonne
IC19	embranchement de la CREL - Lisbonne (Damaia)
EN6	Cascais - Lisbonne
EN10	Vila Franca de Xira - Alverca
A3	intersection avec l'IC24 - Porto

A4	embranchement de l'A3 - Porto
EN13	Moreira - Porto
EN105	Alfena (embranchement de l'IC24) - Porto
IC1	Miramar - Porto
EN209	Gondomar - Porto
EN222 (ER)	Avintes – Porto

**Exceptions:** (s'appliquent à tous les tronçons indiqués à l'exception des tunnels et du Pont du 25 avril)

- le transport de marchandises dangereuses destinées aux unités de santé publiques ou privées;
- le transport de marchandises dangereuses destinées aux forces armées ou à la police;
- le transport de marchandises dangereuses provenant des navires ou destinées à leur chargement (transport de matières dangereuses de/vers les ports maritimes);
- le transport des carburants pour le ravitaillement des aéroports ou ports maritimes.

### **Autorisations spéciales**

La Direcção Geral de Viação (Direction Générale de la Circulation) peut accorder des autorisations spéciales aux véhicules

- qui effectuent des chargements pendant les périodes interdites si, simultanément, l'unité de production ou d'entreposage où est effectué le chargement est desservi uniquement par un axe interdit et si l'utilisation de cet axe permet l'accès direct à un autre axe non interdit;
- qui transportent des marchandises dangereuses nécessaires au travail continu des unités de production.

Les demandes d'autorisation spéciale doivent être adressées à la « IMTT », tél (+351 21) 794 90 00. Les documents et informations à fournir sont:

- une photocopie de la carte grise;
- éventuellement le certificat ADR du véhicule;
- les coordonnées du transporteur;
- la liste des marchandises à transporter avec mention de la classe ADR et du numéro d'identification ONU;
- le jour, l'heure et l'itinéraire prévus pour le transport.

### **Restrictions locales de circuler**

#### *Lisbonne*

Le transit, chargement et déchargement de véhicules de marchandises d'un poids brut supérieur à 2.6t sont interdits de 8h00 à 10h00 et de 17h00 à 19h00 dans le centre ville. La zone concernée est signalée. Dans toutes les zones piétonnes de la ville, le chargement et déchargement sont interdits de 8h00 à 10h00 et de 11h30 à 19h00.

#### *Porto*

Le transit, chargement et déchargement de poids lourds sont interdits entre 14h00 et 19h00 dans la ville de Porto. La zone concernée est délimitée par la petite ceinture, du Pont d'Arrábida à Bessa Leite, Rua de António Bessa Leite, Rua de Pedro Hispano, Rua da Constituição, Rua Cinco de Outubro, Rua Domingos Sequeira, Rua Quinta Amarela, Rua Egas Moniz, Rua Damiao de Gois, Rua Joao Pedro Ribeiro, Praça Marques de Pombal, Rua Latino Coelho, Praça Rainha D. Amélia, Rua Nova de S. Crispim, Av. Fernao de Magalhaes, Campo 24 de Agosto, Rua Duque de Saldanha, Largo Padre Baltazar Guedes, Av. Gustavo Eiffel, Tunel da Ribeira, Rua do Infante D. Henrique, Rua Nova da Alfandega, Rua de Monchique, Cais das Pedras, Alameda Basilio Teles, Cais do Bicalho et Rua do Ouro. Toutes les zones interdites sont signalées

Sont exempts de cette interdiction les véhicules suivants: les transports publics; les véhicules des pompiers; les véhicules des forces armées et de la police; les véhicules d'état; les véhicules

municipaux; les véhicules des services postaux; les véhicules de premiers secours; les véhicules transportant du bétail ou autres marchandises à condition d'avoir une autorisation.

#### *Autres villes*

D'autres villes possèdent des interdictions de circuler au niveau local. Les zones interdites sont signalées.

<b>Jours fériés 2011</b>	1 janvier	Nouvel An
	22 avril	Vendredi Saint
	24 avril	Pâques
	25 avril	Fête de la Libération
	1 mai	Fête du Travail*
	10 juin	Fête nationale
	23 juin	Fête-Dieu
	15 août	Assomption
	5 octobre	Instauration de la République
	1 novembre	Toussaint
	1 décembre	Restauration de l'Indépendance
	8 décembre	Immaculée Conception
	25 décembre	Noël*
	*dimanche	

**Source:** ANTRAM, novembre 2010